

l'autorité sur son illustre élève, mais il n'a pas droit aux mêmes honneurs. Le maître a la *primaute* d'autorité sur l'enfant, tandis que l'enfant a la *primaute* d'honneur sur son maître. Ces deux *primautes* sont donc distinctes et peuvent se séparer. Mais, rentré en France, le Président McMahon en reprenant sa *primaute* de juridiction ne reprendrait-il pas par là même la *primaute* d'autorité ? Or il avait gardé la *primaute* d'honneur, même à l'étranger ; donc, il se trouverait revêtu des trois *primautes*, ou, pour mieux dire, de la *primaute* proprement dite et prise dans les trois sens entrevus par M. le ministre.

C'est cela, je comprends. Palmer et Bellarmin, traitant de la *primaute* du Pontife Romain, avaient évidemment en vue la *primaute* de juridiction prise dans le sens complet. C'est ce qui explique l'éloquence et la profondeur de leur langage. Mais il est regrettable pour vous, catholiques, que Palmer, dont vous invoquez l'autorité, n'admette pas cependant l'établissement d'une telle *primaute* dans un chef de l'Eglise du Christ. Il nie, au contraire, avec nous tous protestants, que le Christ ait donné un chef à son Eglise.

C'est trois fois regrettable, M. le ministre. ("est regrettable, comme vous le dites, pour les catholiques qui disent tous les jours à Dieu "Que votre volonté soit faite." Or la volonté de Dieu, St. Paul l'a dit, c'est que tous les hommes arrivent à la connaissance de la vérité ; et je vous prouverai bientôt que le Christ Sauveur a donné un chef à son Eglise. C'est regrettable pour Palmer de voir plus clair par le bout de sa plume que par ses yeux, en ne voyant pas dans